

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2026**

Le 31 mars 2026 à 18 heures 30 se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de monsieur Le Maire, Sylvain THOMAS.

Sur la convocation qui leur a été adressée par Sylvain THOMAS, le Maire, le 24 mars 2026, convocation publiée le 24 mars 2026.

**Étaient présents :** 09 – THOMAS Sylvain, JOURDAN Karine, LEVIN Floran, RUFFAULT Catherine, SOTO Karine, SENECHAL Claire, SOUL Iolann.

MARTIN Serge, COURSIN Eddy arrivé en cours de réunion.

Les neuf formant l'ensemble des membres en exercice.

**Excusé :** 0

**Absentes :** 0

**Procuration :** 0

Mme Karine JOURDAN est nommé **secrétaire de séance**.

**Le procès-verbal de la séance du 03 mars 2026 est adopté à l'unanimité**

**Approbation du Compte de Gestion de l'année 2025**

**Délibération 2026 – 08**

M. le maire ayant exposé les résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés suivant :

**Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés**

13000 - ST CHRISTOPHE DE VALAINS

Exercice 2025

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2024	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2025	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2025
I - Budget principal					
Investissement	-70 201,03		-69 647,26		-139 848,29
Fonctionnement	327 800,71	71 181,03	65 084,43		321 704,11
<b>TOTAL I</b>	<b>257 599,68</b>	<b>71 181,03</b>	<b>-4 562,83</b>		<b>181 855,82</b>
II - Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
13001-ST CHRISTOPHE DE VALAINS ASST					
Investissement	18 668,56		1 343,28		20 011,84
Fonctionnement	14 917,05		-601,49		14 315,56
<b>Sous-Total</b>	<b>33 585,61</b>		<b>741,79</b>		<b>34 327,40</b>
<b>TOTAL III</b>	<b>33 585,61</b>		<b>741,79</b>		<b>34 327,40</b>
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>291 185,29</b>	<b>71 181,03</b>	<b>-3 821,04</b>		<b>216 183,22</b>

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2025 a été réalisée par le trésorier de SGC Fougères Agglomération et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du trésorier.

Proposition :

Il est proposé aux membres *du conseil municipal* :

- d'approuver le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2025 dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice.

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de M. le maire et délibéré :

-**APPROUVE** le compte de gestion de 2025 pour l'année 2026

Résultat du vote : Unanimité des présents : 7

## Vote des taux des impôts direct locaux

Délibération 2026 – 09

M. le maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

N° 1259 COM (1)

TAUX

FDL

2026



COMMUNE : 281 ST CHRISTOPHE DE VALAINS  
ARRONDISSEMENT : 35 FOUGERES  
TRÉSORERIE OU SGC : SGC FOUGERES

### ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

#### I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025 1	Taux de référence 2026 2	Taux plafonds 2026 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 4	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2) 5	Taux votés 2026 6	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	139 666	38,87	108,13	142 700	55 467		
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	13 829	44,20	122,17	13 900	6 144		
Taxe d'habitation (TH)	11 738	17,60	57,68	15 900	2 798		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
<b>Total</b>					<b>64 409</b>		

Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) – article 1407 ter (CGI)	Bases d'imposition effectives 2025	Taux de référence de TH 2026	Taux de MTHRS applicable en 2026	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2026	Produit attendu (col. 4 x col. 3 x taux TH voté 2026)
	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Total des produits attendus

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)		Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case : <input type="checkbox"/>
	8	9			
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	Produit total souhaité				
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	64 409	=			
Taxe d'habitation (TH)	Produit total de référence (total colonne 5)				
Cotisation foncière des entreprises (CFE)					

#### II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	0			1 150	0	5 286	14 299	20 735

#### III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026
		20 735		

A

Le 09 MARS 2026

Pour la Direction des Finances publiques,  
MYLENE ORANGE-LOUBOUTIN

Le

Pour la Commune,

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement au seul service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.



FINANCES PUBLIQUES

COMMUNE : 261 ST CHRISTOPHE DE VALAINS  
 ARRONDISSEMENT : 35 FOUGERES  
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC FOUGERES

N° 1259 COM (2)

TAUX

FDL

2026

## ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

## IV - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS		2. BASES EXONÉRÉES		4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFR ET PYLÔNES	
<b>Taxe foncière sur le bâti :</b>		<b>Taxe foncière sur le bâti :</b>		a. Éoliennes et hydroliennes	
a. Personnes de condition modeste	83	a. Par le conseil municipal		b. Centrales électriques	
b. Baux à réhabilitation, OPPV, Mayotte	0	b. Par la loi	5 335	c. Centrales photovoltaïques	
c. Locaux industriels	0	<b>Taxe foncière sur le non bâti :</b>		d. Centrales hydrauliques	
d. Logements sociaux et longue durée	0	a. Par le conseil municipal		e. Centrales géothermiques	
<b>Taxe foncière sur le non bâti :</b>		b. Par la loi (terres agricoles)	5 592	f. Transformateurs électriques	
	1 067	c. Par la loi (autres)	1	g. Stations radioélectriques	
<b>Taxe d'habitation :</b>		<b>Cotisation foncière des entreprises :</b>		h. Installations gazières et autres	
a. Dotation pour perte de THLV		a. Par le conseil municipal		i. Taxe sur les pylônes	
b. Dotation pour recentrage THRS		b. Par la loi		<b>5. RÉFORMES FISCALES</b>	
c. Mayotte	>>>	<b>3. BASES DE TAXE D'HABITATION</b>		a. TVA compensant la TH	>>>
<b>Cotisation foncière des entreprises :</b>		a. Résidences secondaires et assimilées	11 800	b. TVA compensant la CVAE	0
a. Exonérations en zone d'aménagement, du territoire	>>>	b. Logements vacants soumis à la THLV	4 100	c. Coefficient correcteur	1,257786
b. Base minimum		c. Correction des bases THRS		d. Taux FB commune 2020	18,97
c. Locaux industriels		d. Correction des bases THLV		e. Taux FB département 2020	19,90
d. Autres allocations		e. Correction des bases MTHRS	>>>		
<b>6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX</b>					
<b>6.1. TAUX PLAFONDS</b>					
Taxes	Taux moyens communaux de 2025 au niveau :		Taux plafonds de 2026 14	Taux des EPCI de 2025 15	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2026 (col. 14 - col. 15) 16
	national 12	départemental 13			
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	39,79	43,88	109,70	1,57	108,13
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	51,19	48,60	127,98	5,81	122,17
Taxe d'habitation (TH)	23,67	27,92	69,80	12,12	57,68
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
<b>6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2026 au titre de laquelle...</b>					
a. ...la diminution sans lien a été appliquée		>>>	<b>6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH</b>		
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés		>>>	a. Taux moyen départemental	16,93	
			b. Taux maximum de la majo	>>>	
<b>6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE</b>					
Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2025 au niveau :					
a. National		>>>			
b. Communal		>>>			
Taux maximum :					
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser		>>>			
b. Taux maximum de la majoration spéciale		>>>			
Taux de CFE perçue en 2025 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique					
			26,80		

En conséquence, monsieur Le Maire propose de maintenir les taux.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents : 6 voix POUR et 1 ABSTENTION

DECIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 38.87%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 44.20%
- Taxe d'habitation (TH) : 17.60%

CHARGE Monsieur Le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété au service fiscalité directe locale de la direction régionale des finances publiques (DRFIP), accompagné d'une copie de la présente décision.

**Vote du Budget Primitif 2026**

Délibération 2026 - 10

Monsieur Le Maire expose le contenu du budget communal de l'exercice 2026.

**COMMUNE DE SAINT CHRISTOPHE DE VALAINS  
BUDGET PRIMITIF 2026 COMMUNE**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES				
ARTICLE	INTITULE	BP 2025	CA 2025	BP 2026
002	Déficit reporté			
011	Charges à caractère général	95 000,00 €	45 212,48 €	112 042,80 €
012	Charges de personnel	32 700,00 €	30 216,82 €	34 300,00 €
014	Atténuation de produits	2 500,00 €	2 382,00 €	2 500,00 €
022	Dépenses imprévues	- €	- €	- €
023	virement à l'investissement	198 330,80 €	- €	- €
042	amortissement	1 717,00 €	1 717,00 €	2 655,52 €
65	Charges de gestion courante	44 000,00 €	39 166,65 €	62 022,56 €
66	charges financières	33 806,88 €	6,88 €	10 000,00 €
67	Charges spécifiques	150,00 €	- €	- €
<b>TOTAL</b>		<b>408 204,68 €</b>	<b>118 701,83 €</b>	<b>223 520,88 €</b>

RECETTES				
ARTICLE	INTITULE	BP 2025	CA 2025	BP 2026
002	Excédent reporté	256 619,68 €	256 619,68 €	54 122,56 €
013	Atténuation de charges	1 000,00 €	704,00 €	1 000,00 €
70	Produits des services	500,00 €	441,00 €	500,00 €
73	Impôts et taxes	10 000,00 €	25 486,00 €	12 886,00 €
74	Dotations	45 000,00 €	56 470,98 €	62 048,32 €
75	Autres produits	18 000,00 €	22 979,96 €	16 000,00 €
76	Produits financiers	3,00 €	1 233,32 €	500,00 €
731	Fiscalité locale	77 082,00 €	76 471,00 €	76 464,00 €
78	Reprise sur provision			
<b>TOTAL</b>		<b>408 204,68 €</b>	<b>440 405,94 €</b>	<b>223 520,88 €</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES				
ARTICLE	INTITULE	BP 2025	CA 2025	BP 2026
001	Déficit reporté	70 201,03 €	70 201,03 €	139 848,29 €
16	Emprunt et dettes assimilées	13 296,71 €	1 796,71 €	15 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	25 000,00 €	21 689,66 €	53 310,34 €
204	Subv Equipement versées	- €	- €	- €
21	Investissement Corporelles	29 500,00 €	23 651,20 €	121 992,82 €
23	Investissement en cours	1 007 809,00 €	112 515,82 €	895 293,18 €
10	Dotations, fond divers...	- €	- €	20 011,84 €
41	Opérations patrimoniales	51 445,54 €	- €	- €
<b>TOTAL</b>		<b>1 197 252,28 €</b>	<b>229 854,42 €</b>	<b>1 245 456,47 €</b>

RECETTES				
ARTICLE	INTITULE	BP 2025	CA 2025	BP 2026
001	Excédent reporté	- €	- €	20 011,84 €
21	Vrt section de fonctionnement	198 330,80 €	- €	- €
040	dotations aux amortissements	1 717,00 €	1 717,00 €	2 655,52 €
10	Dotations	71 181,03 €	73 304,13 €	281 897,11 €
1068	Dotations fds divers et réserv	- €	- €	- €
13	Subventions reçues	460 000,00 €	14 985,00 €	640 892,00 €
16	Emprunt et dettes assimilées	414 577,91 €	- €	300 000,00 €
41	Opérations patrimoniales	51 445,54 €	- €	- €
<b>TOTAL</b>		<b>1 197 252,28 €</b>	<b>90 006,13 €</b>	<b>1 245 456,47 €</b>

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2311-1 à L2343-2,  
**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M 57 applicable au budget principal,  
**Vu** la délibération n°2025.7 du 11 mars 2025 adoptant le compte administratif 2024,  
**Vu** la délibération n°2025.15 du 1er avril 2025 décidant de l'affectation du résultat 2025,

Après en avoir délibéré et avec 6 voix POUR et 1 ABSTENTION, le budget primitif communal de l'exercice 2025 est adopté et arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	<b>223 520,88 €</b>	<b>1 245 456,47 €</b>
RECETTES	<b>223 520,88 €</b>	<b>1 245 456,47 €</b>

## Syndicats Intercommunaux et Commissions Communales

Délibération 2026 – 11

Après concertation du Conseil Municipal, il a été décidé les référents suivants :

### SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

FOUGERES AGGLOMERATION		S.C.O.T. DU PAYS DE FOUGERES :	
Qualité	Nom	Qualité	Nom
Titulaire	THOMAS Sylvain	Délégué	THOMAS Sylvain
Suppléant	RUFFAULT Catherine	Suppléant	SENECHAL Claire
SMICTOM		SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION (SDE 35)	
Qualité	Nom	Nombre	Nom
1 titulaire	SOTO Karine	1 titulaire	JOURDAN Karine
1 suppléant	RUFFAULT Catherine	1 suppléant	SENECHAL Claire
C.P.R.B		Syndicat Loysance Minette	
Qualité	Nom	Qualité	Nom
Titulaire	THOMAS Sylvain	Titulaire	COURSIN Eddy
Suppléant	RUFFAULT Catherine	Suppléant	LEVIN Floran
Suppléant	SOTO Karine		

CORRESPONDANT DEFENSE :	
Qualité	Nom
Correspondant	LEVIN Floran

SPL Fougères Tourisme	
Qualité	Nom
Titulaire	JOURDAN Karine
Suppléant	SENECHAL Claire

## DELIBERATION FIXANT LE MONTANT DES INDEMNITES DES ELUS

Délibération 2026 – 12

Le conseil municipal de la commune de Saint Christophe de Valains,

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Considérant que le code susvisé fixe des taux plafonds et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées aux adjoints ;

**Le conseil municipal décide par 4 voix POUR et 3 CONTRE et 2 abstentions :**

**Article 1 :** de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants : 26,52% de l'indice brut terminal de la fonction publique, conformément au barème fixé par les articles L 2123-23, L 2123-24 et L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales, avec effet rétroactif au 20 mars 2026 date de l'élection du maire.

**Le conseil municipal décide par 6 voix POUR et 3 abstentions :**

**Article 2 :** de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint et, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants: 6,86% de l'indice brut terminal de la fonction publique, conformément au barème fixé par les articles L 2123-23, L 2123-24 et L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales, avec effet au 20 mars 2026 date de leur élection d'adjoint au maire.

**Article 3 :** Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

## Transfert excédent budget assainissement vers Fougères Agglomération

Délibération 2026 – 13

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2224-11 et L.5211-17,

**VU** l'arrêté inter préfectoral du 22 décembre 2017 portant modification des statuts communautaires en vue de la transformation de la communauté de communes en communauté d'agglomération ;

**VU** la délibération du conseil communautaire n°CC\_2019\_100 du 24 juin 2019 prenant acte de la prise obligatoire des compétences eau, assainissement des eaux usées et gestion des eaux pluviales urbaines au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;

**VU** le respect des dispositions de l'article L.5211-7 du CGCT quant à l'approbation des modifications statutaires par les communes membres ;

**VU** la délibération du conseil municipal n°2025-01 du 14 janvier 2025.

Monsieur le Maire indique qu'il convient d'arrêter les montants définitifs des résultats et de leur affectation à la suite de l'approbation du compte administratif de l'exercice 2025.

Monsieur le Maire précise les résultats de clôture 2025 comme suit :

- un excédent de fonctionnement de 14 315.56€
- un excédent du solde d'exécution de la section d'investissement reporté de 20 011.84€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 8 voix POUR et 1 ABSTENTION :

-**VALIDE** le transfert des résultats à Fougères Agglomération comme suit :

- un excédent de fonctionnement de 14 315.56€
- un excédent d'investissement de 20 011.84€

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Cette somme sera inscrite au budget 2026 de la commune.

**VU** la délibération n°2022-02

**VU** l'élection du nouveau Maire

**VU** La demande faite par la Société d'Avocats LEXCAP

Monsieur le Maire indique qu'il convient de délibérer à nouveau sur le bornage du chemin communal au lieu-dit La Sourde

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec l'unanimité : 9 voix POUR :  
-**AUTORISE** monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.


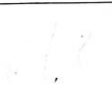


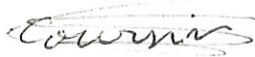
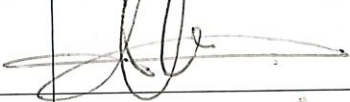

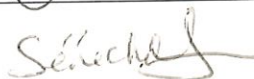
### **INFORMATIONS**

- Monsieur le Maire expose la nécessité d'avoir deux clés de signature et informe le Conseil Municipal du montant d'environ 230€ TTC
- Monsieur le Maire a lu la demande de subvention pour travaux qui a été émise par le comité des fêtes, celle-ci sera mise au vote pour le prochain conseil.
- Monsieur le Maire expose la nécessité de faire un prêt de 300 000€ afin de finaliser le budget de la future mairie, celui-ci sera mis au vote pour le prochain conseil
- Le Conseil Municipal a défini ensemble les dates des prochains conseils comme suit :
  - Le mardi 14 avril 2026
  - Le mardi 19 mai 2026
  - Le mardi 30 juin 2026

**La séance est levée à 20h15**

---

Signature des membres du Conseil Municipal présents à la réunion du 31 mars 2026

<b>LES ELUS</b>	<b>SIGNATURE</b>	<b>LES ELUS</b>	<b>SIGNATURE</b>
S. THOMAS		K. JOURDAN	
F. LEVIN		C. RUFFAULT	
E. COURSIN		K. SOTO	
S. MARTIN		C. SENECHAL	
I. SOUL	